

GUIDE COMPLET

**Comment déclarer un sinistre et
obtenir une indemnisation
catastrophe naturelle sécheresse.**



FISSURES DUES A LA SÉCHERESSE



Guide complet pour déclarer un sinistre et obtenir une indemnisation catastrophe naturelle sécheresse

La sécheresse provoque chaque année des milliers de sinistres en France, notamment l'apparition de fissures sécheresse sur les maisons construites sur des sols argileux. Pour être indemnisé, il est indispensable de respecter un processus administratif précis incluant les délais de déclaration de sinistre, la constitution d'un dossier, la production de photos des fissures dues à la sécheresse, ainsi que la vérification des arrêtés préfectoraux catnat.

Dans ces démarches techniques et administratives parfois complexes, Global Expertises accompagne les sinistrés afin de les aider à constituer un dossier solide, à comprendre les enjeux et à défendre sereinement leurs intérêts.

Comprendre les fissures liées à la sécheresse

Les fissures sécheresse apparaissent lorsque le sol se contracte sous l'effet du retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène provoque des mouvements différentiels qui fragilisent la structure du bâtiment.

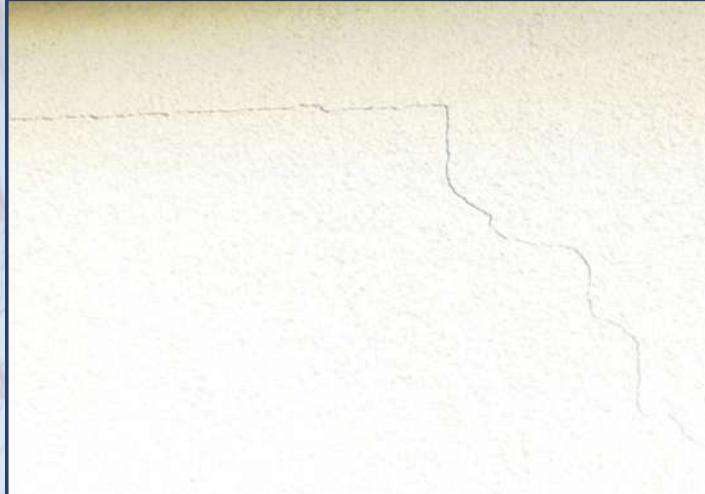


- Comment reconnaître les fissures dues à la sécheresse ?

Comprendre les fissures liées à la sécheresse

Les fissures sécheresse apparaissent lorsque le sol se contracte sous l'effet du retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène provoque des mouvements différentiels qui fragilisent la structure du bâtiment.

Fissures en escalier sur les façades



Ouverture progressive en période estivale



Fissures diagonales ou traversantes



Désaffleurement des murs



Pour constituer un dossier solide, il est essentiel de prendre des photos des fissures dues à la sécheresse sous plusieurs angles, en les datant.

L'importance d'une expertise de constat

L'expertise de constat réalisée par Global Expertises permet :

- d'identifier l'origine réelle des désordres,
- de qualifier les fissures : typique sécheresse / non typique,
- de constituer la première pièce technique du dossier,
- de préparer la future analyse de l'assurance.

Cet accompagnement est précieux pour éviter les erreurs fréquentes et pour présenter un dossier clair, structuré et argumenté.

• Déclarer un sinistre sécheresse à l'assurance

Respecter les délais de déclaration de sinistre

Dès que l'arrêté est publié : vous avez 30 jours pour déclarer le sinistre à votre assurance. Le non-respect de ces délais de déclaration de sinistre entraîne généralement un refus de prise en charge.

Quels documents sont nécessaires pour la déclaration ?

Pour optimiser vos chances d'indemnisation, préparez :

- un descriptif précis du sinistre,
- les photos des fissures dues à la sécheresse,
- l'expertise de constat réalisée par Global Expertises,
- une copie de l'arrêté catnat, (catastrophe naturelle sécheresse)
- vos documents d'assurance.

Global Expertises peut également vous accompagner dans la rédaction du courrier de déclaration et dans l'organisation des éléments techniques du dossier.

• Expertise de l'assurance et investigations techniques

Une fois la déclaration enregistrée, l'assurance mandate son expert pour vérifier la nature du sinistre.

Que doit vérifier l'expert d'assurance ?

- la cohérence des fissures avec un phénomène de sécheresse,
- la période de l'arrêté catnat, (catastrophe naturelle sécheresse)
- la structure du bâtiment,
- la possibilité d'autres causes (fuite, affouillement...).

Quelles sont les investigations complémentaires possibles ?

Selon les cas, l'assurance peut demander :

- une détection de fuite sur les réseaux enterrés,
- une étude de sol de type G5,
- des relevés de fissuration.

Global Expertises peut vous aider à comprendre ces demandes, à analyser les résultats, et à préparer les questions à poser à l'expert mandaté par l'assurance.

• Décision d'indemnisation et travaux pris en charge

Si la sécheresse est reconnue comme cause principale ?

Vous pouvez bénéficier d'une indemnisation catastrophe naturelle sécheresse couvrant :

- les travaux sur fondations (micropieux ou techniques équivalentes),
- les injections de résine, les reprises structurelles nécessaires.

Les simples travaux esthétiques ne sont généralement pas pris en charge.

Période d'observation

Une période de 13 à 18 mois permet de contrôler la stabilisation du sol. Si des mouvements persistent, une nouvelle intervention ou un renforcement structurel peuvent être proposés.

Global Expertises reste à vos côtés pour suivre cette évolution et pour conseiller sur les travaux les plus adaptés.

- **Cas particulier : commune non reconnue en catnat (catastrophe naturelle sécheresse)**

Si votre commune n'est pas incluse dans l'arrêté ?

Vous pouvez :

- vérifier les données géorisques et les événements antérieurs,
- solliciter votre mairie pour appuyer une demande catnat auprès de la préfecture,
- attendre une éventuelle publication ultérieure. <https://www.georisques.gouv.fr>

Global Expertises peut analyser la situation et vous orienter sur les démarches les plus pertinentes.

- **Comment maximiser votre indemnisation catnat sécheresse ?**

Pour mettre toutes les chances de votre côté :

- photographiez immédiatement les dégâts (vos photos fissures dues à la sécheresse sont essentielles),
- faites réaliser une expertise de constat par Global Expertises,
- respectez les délais de déclaration de sinistre,
- suivez la publication des arrêtés catnat, (catastrophe naturelle sécheresse)
- répondez aux demandes techniques de l'assurance.

Avec un accompagnement rigoureux et un dossier complet, vous augmentez fortement vos chances d'obtenir votre indemnisation catastrophe naturelle sécheresse et de protéger durablement votre habitation.





Face à la complexité des démarches administratives et techniques d'un sinistre sécheresse, Global Expertises s'engage à être votre allié de confiance, de la détection des premières fissures jusqu'à la sécurisation durable de votre habitat.

Notre Mission : Sécuriser votre dossier et vos intérêts

Sécurisation technique : Nous réalisons l'expertise de constat indispensable pour identifier l'origine réelle et qualifier les désordres. C'est la première preuve technique et objective de votre dossier.

Respect des délais : Nous vous accompagnons pour respecter les délais cruciaux de déclaration (30 jours après l'arrêté Catnat), et vous aidons à constituer un dossier complet et conforme.

Défense rigoureuse : Nous vous aidons à comprendre et à analyser les demandes de l'assurance (études de sol, investigations), et à préparer une défense argumentée de vos intérêts face à l'expert mandaté.

Suivi durable : Nous restons à vos côtés pour le suivi de l'évolution des désordres et vous conseillons sur les travaux les plus adaptés pour garantir une stabilisation pérenne de votre structure.

Ne laissez pas la complexité administrative compromettre votre indemnisation.

Contactez Global Expertises dès l'apparition des premières fissures pour un accompagnement technique et stratégique !